



ACADEMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 09/01/2021

Conformément aux nouvelles dispositions sanitaires, **les deux départements de l'académie de Strasbourg (Haut-Rhin et Bas-Rhin) sont concernés par le couvre-feu avancé à 18h00 à partir du 10 janvier 2021.**

S'agissant du champ scolaire et périscolaire, cette évolution n'a pas d'impact direct sur le fonctionnement des écoles, des EPLE et des transports scolaires.

Ainsi, l'avancée du couvre-feu ne remet pas en cause la possibilité pour les établissements recevant du public ou les autres structures qui accueillent de la garde d'enfant, de l'enseignement, des activités périscolaires ainsi que de la formation professionnelle de continuer à accueillir leur public habituel au-delà de 18h, ni à ce public de rentrer chez lui, y compris en moyens de transports collectifs.

Tant les conducteurs que les enfants, élèves ou parents sont couverts par le motif "**activité professionnelle, enseignement et formation**". La dérogation permet aussi de traiter les activités périscolaires, c'est à dire directement liées à l'établissement scolaire et au temps scolaire.

Les attestations qui font foi :

Pour les élèves

Le carnet de correspondance est la règle.

- Au cas où celui-ci ne serait pas disponible, il est possible d'établir une attestation dérogatoire, notamment pour les étudiants en lycée ou pour les élèves en période de formation en milieu professionnel (PFMP) .
- Cette [attestation est disponible sur le site du gouvernement](#) ou par l'application "stop anti-covid".

Pour les personnels, en cas de nécessité

- Le justificatif de déplacement professionnel est établi par l'établissement comme précédemment.
- Il est également possible de se munir de [l'attestation disponible sur le site du gouvernement](#) ou par l'application "stop anti-covid".

Pour les parents d'élèves

Si vous avez à vous déplacer après le couvre-feu, munissez-vous de [l'attestation de déplacement sur le site du gouvernement](#) ou sur l'application "stop anti-covid".

Contact presse

Cabinet de la rectrice